

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie) SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2025

N° 2025 0019

L'An Deux mille vingt-cinq, le 26 février à 17H30, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 19 février 2025, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

<u>Présents</u>: René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Lucas PENASA, Françoise VILLARD

<u>Absents excusés</u>: Olivier SACHE (pouvoir donné à Vincent RUFFIER DES AIMES), Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE, Thierry RUFFIER DES AIMES (pouvoir donné à René RUFFIER LANCHE), Florence MARMONIER (pouvoir donné à Lucas PENASA), Arnaud JOLY

Nombre en Membres: 15
En exercice: 14
Suffrages exprimés: 11
Votes pour: 11
Votes contre: 00
Ne prend pas part au vote: 00

Objet : Échange de terrains avec Franck Placent

Monsieur le Maire indique aux Conseillers municipaux qu'il souhaiterait acquérir la parcelle E 285 appartenant à Monsieur Franck PLACENT, afin de permettre l'installation d'une chèvrerie à Champagny le Haut.

Cette parcelle, d'une surface de 525 m², est estimée à 5 250€ (soit 10€/m²).

Monsieur Franck PLACENT souhaite un échange de cette parcelle avec deux autres parcelles.

Deux terrains communaux peuvent être proposés. Il s'agit de la parcelle E 1105 de 1 006 m², et de la parcelle F 521 de 925 m². Ces parcelles sont estimées à 2,5 €/m², soit 4 827€ pour les deux terrains.

Il est proposé de faire cet échange sans soulte, comme convenu avec Monsieur Placent.



www.mairie-champagny.fr

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal:

- VALIDE cet échange de terrains avec Monsieur Franck PLACENT,
- PRÉCISE que cet échange se fera sans soulte,
- PRÉCISE que l'intégralité des frais de notaire sera à la charge de la commune.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 » POUR EXTRAIT CONFORME,

> Le Maire René RUFFIER LANCHE

